



Rapport annuel de la Commission Communale Pour l'Accessibilité

Ville de Rouen

Année 2015

agenda 21
S'impliquer pour une ville durable

Version en français simplifié

Sommaire

1 – La politique handicap de la ville	p.3
Présentation de la commune	p.3
La Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA)	p.3
2 – Bilan de l'accessibilité de la ville de Rouen	p.6
A – L'accessibilité du cadre bâti	p.6
B – L'accessibilité de la voirie et des espaces publics	p.12
C – L'accessibilité des transports collectifs	p.18
3 – Le recensement des logements accessibles aux personnes en situation de handicap	p.20
4 – La vie du citoyen, de la citoyenneté	p.21
A – L'accès aux démarches administratives	p.21
B – L'accès à la culture	p.23
C – L'accès aux loisirs et aux manifestations publiques	p.28
D – L'accueil de l'enfant	p.31
E – L'accès aux commerces	p.38
F – Le parcours de vie	p.39
5 – La ville et son personnel	p.40
A – L'accès à l'emploi	p.40
B – La formation du personnel	p.44
C – Une initiative du personnel	p.45
D – Des aides sociales	p.45
Conclusion	p.46

Comme le dit le Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel de la CCPA est obligatoire.

CCPA = Commission Communale Pour l'Accessibilité

Ce rapport est le 6^{ème} rapport annuel de la CCPA.

1 - La politique handicap de la ville

Présentation de la commune :

Ici **commune** veut dire ville.

A Rouen, il y a 111 557 habitants.

La Ville est située au bord de la Seine.

Elle possède un centre historique très **riche** qui est composé de petites rues souvent pavées et de bâtiments très anciens.

Dans cette phrase **riche** veut dire qui a beaucoup de lieux et de sites importants et anciens.

Certains quartiers sont sur des sols en pentes.

Cela rend les travaux de mise en accessibilité parfois très difficile.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Ville fait partie de Rouen-Métropole. Rouen-Métropole regroupe 71 communes, et compte plus de 500 000 habitants.

La Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA) :

Depuis 2007, la ville de Rouen a mis en place une CCAPH (Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées).

En 2014 la commission a changé de nom.

Désormais elle s'appelle CCPA.

Cette commission est composée d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette année, 14 associations participent à la Commission :

- Association Française contre le Myopathies (AFM)
- Association des Paralysés de France (APF)
- Association Spina-Bifida et Handicaps associés (ASBH)
- Cercle Rouennais Entente et Ecoute (CREE)
- Association Nationale des Maîtres de Chiens-Guides d'Aveugles (ANMCGA)
- Union Nationale des Masseurs Kinésithérapeutes Aveugles et Malvoyants (UNAKAM)
- Association Valentin Haüy (AVH)
- Association des Papillons Blancs de l'agglomération rouennaise et du pays de Caux
- Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH 76)
- Association Handisup
- Association Urapei Haute-Normandie
- Association des Vitrines de Rouen
- Association Socio Culturelle des Sourds de Rouen et de la Région (ASCSRR)
- Centre Normandie Lorraine (CNL)

Les missions de la CCPA :

- Faire un bilan sur l'accessibilité des bâtiments de la ville, des rues et des routes, des espaces publics et des transports en communs.
- Ecrire un rapport **annuel** sur l'accessibilité de la ville.
Ce rapport est présenté au Conseil Municipal.
Annuel veut dire tous les ans.
- Proposer des solutions pour améliorer l'accessibilité de la ville.

- Vérifier tous les ans le nombre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Faire une liste de tous les lieux accessibles au public ou qui sont en travaux pour devenir accessibles.
Ces lieux sont ce que l'on appelle des **ERP** et des **IOP**.

ERP = Etablissement Recevant du Public.

IOP = Installation Ouverte au Public.

La CCPA se réunit plusieurs fois par an.

En 2015, elle s'est réunie :

- **Le 2 avril 2015**

- Bilan sur les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) déposés par les commerçants, cabinets médicaux ... auprès du service de la Ville chargé d'étudier ces dossiers.
- Présentation de l'Ad'AP de la Ville concernant son **patrimoine**.
Dans cette phrase, le **patrimoine** c'est l'ensemble des bâtiments et des espaces que possède la Ville et dont elle s'occupe.

- **2 juillet 2015**

- Présentation du rapport annuel de 2014 à la CCPA.

- **11 décembre 2015**

- Présentation de la **convention** signée entre la Direction des Ressources Humaines et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Une **convention** c'est un accord.

- Point sur les dossiers Ad'AP.

Des groupes ont travaillé sur différents sujets comme :

- Les boucles magnétiques
- La maquette de l'abbatiale Saint Ouen

- Le parvis Rosa Parks

2 - Bilan de l'accessibilité de la ville de Rouen

A - L'accessibilité du cadre bâti

Le **cadre bâti** c'est l'ensemble des bâtiments.

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) de la ville :

La Ville possède 225 ERP qui se trouvent sur 215 sites.

Ces bâtiments ont des utilisations très différentes :

- 74 crèches, écoles et centres de loisirs
- 13 sites avec une mission sociale
- 28 équipements sportifs
- 67 lieux culturels et **cultuels**
- 18 locaux associatifs occupés de façon permanente
- 15 sites administratifs et divers : Hôtel de Ville, les 3 mairies de proximité, les cimetières, les toilettes publiques ...

Un lieu **cultuel** c'est un lieu de culte, un lieu religieux où l'on peut prier.

Une grande partie de ces bâtiments ont été construits avant la loi sur l'accessibilité de 2005 :

- Les plus anciens datent des 16^{ème} et 17^{ème} siècles.
Ces bâtiments anciens sont en grande partie des lieux cultuels.
13 sont classés Monuments Historiques ou sont en cours de classement.
- Une grande partie des écoles a été construite entre 1932 et 1970
- 45 bâtiments ont été construits entre 1970 et 2000

6 bâtiments sont accessibles :

- La bibliothèque Simone de Beauvoir
- L'école Rosa Parks
- Le gymnase Nelson Mandela
- La crèche « Etoile du sud »
- Les vestiaires du stade Salomon
- Le cloître des Pénitents (ouverture 2016)

L'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) de la Ville :

Depuis 2014, la ville de Rouen est entrée dans la démarche Ad'AP. L'Ad'AP a permis à la Ville de faire un bilan de l'état d'accessibilité de ses bâtiments et de ses espaces publics.

L'Ad'AP sert à programmer les travaux qui sont obligatoires et nécessaires pour l'accès aux personnes handicapées. Ces travaux seront faits par ordre de priorité.

Il permet de préparer les budgets sur une période de 9 ans. Ces 9 ans seront divisés en 3 périodes de 3 ans.

De juin à décembre 2015, les 225 bâtiments ont été contrôlés.

Pendant ces contrôles 4 573 obstacles ont été signalés :

- 970 obstacles depuis la rue jusqu'à l'entrée de bâtiment :
 - places de stationnement
 - passages piétons
 - trottoirs
- 397 obstacles concernent l'accueil des usagers :
 - dimension des portes
 - position des interphones ou absence d'interphones
 - présence de ressauts trop importants
 - banques d'accueil sans partie abaissée

- 1 006 équipements inadaptés et non accessibles :
 - toilettes
 - vestiaires et douches
- 1 248 obstacles pour la montée dans les étages des bâtiments :
 - ascenseurs
 - escaliers
- 882 obstacles au déplacement dans les bâtiments :
 - portes
 - signalétique
- 70 obstacles divers
 - poubelles
 - pots de fleurs
 - panneaux d ‘information

La Ville travaille avec la Métropole pour rendre accessible les abords des bâtiments.

Un calendrier des travaux de mise en accessibilité a été fait.

Pendant la 1^{ère} période de 3 ans, des travaux seront faits dans chaque quartier :

- 1 groupe scolaire
- 1 gymnase
- 1 maison de quartier

Grâce à ces travaux, un enfant handicapé pourra aller à l’école de la maternelle au CM2 dans le même groupe scolaire.

Et il pourra aller au gymnase de son quartier sans difficulté.

Pour la mise en accessibilité des bâtiments et des espaces, tous les handicaps seront pris en compte.

La Ville donnera la priorité aux chantiers les moins coûteux.
A ceux qui peuvent être faits « rapidement », et qui apporteront

un meilleur confort d'accessibilité aux usagers.

Pendant que la Ville préparait son dossier d'Ad'AP, les travaux de mise en accessibilité ont continués.

Voici quelques exemples :

- Des escaliers ont été rendus accessibles :
 - Bande d'éveil de vigilance
 - 1^{ère} et dernière contremarche contrastées en couleur
 - Nez de marche contrasté en couleur

Ces travaux concernent :

- L'école Clément Marot
- L'école Honoré de Balzac
- L'école Jean de la Fontaine
- La Résidence Trianon pour personnes âgées
- Des toilettes accessibles ont été aménagées à l'école Jean-Philippe Rameau
- Une main courante centrale a été posée dans l'escalier de l'église Jeanne d'Arc
- Des rampes d'accès ont été installées à :
 - L'école maternelle Honoré de Balzac
 - L'école maternelle Cartier
 - La maison de quartier de l'île Lacroix
 - Le centre André Malraux
- Des tapis ont été changés dans les entrées de bâtiments
- Des mains courantes ont été posées ainsi que des barres d'appui

Les ERP privés :

Dès la fin de l'année 2014, beaucoup d'Etablissements Recevant du Public ont déposé leur(s) dossier(s) d'Ad'AP et/ou des demandes de dérogation.

Le service Développement Durable et Lutte contre les Discriminations

a reçu beaucoup de visites et environ 600 appels téléphoniques pour des demandes de renseignements.

Pour aider au mieux les professionnels à réaliser leur Ad'AP, la Ville a mis en ligne sur son site internet une page spéciale. Cette page explique toutes les démarches à faire pour remplir correctement son dossier.

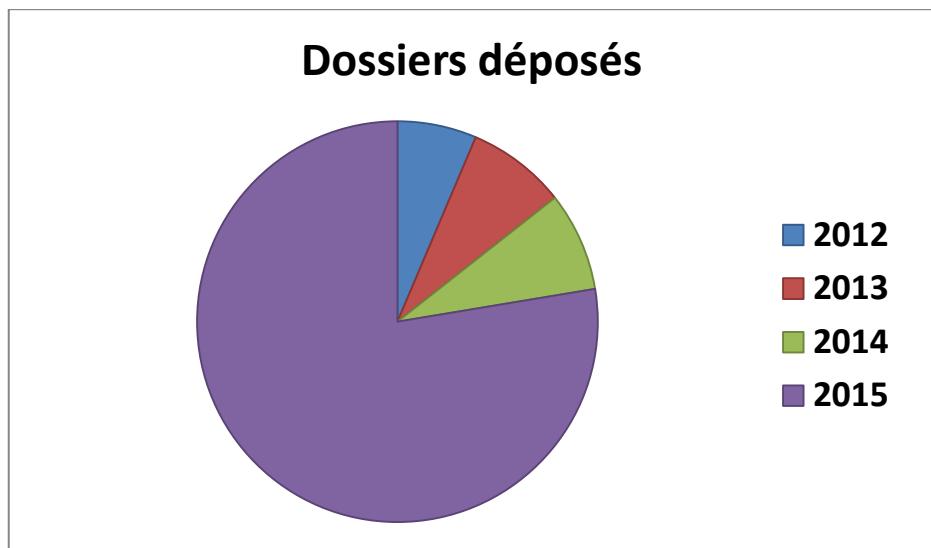
Des liens permettent de télécharger les formulaires utiles et donnent aussi des informations complémentaires.

Des représentants des commerçants ont également été rencontrés. Un agent a également participé à une réunion d'information à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Rouen. Malheureusement il y a eu très peu de participants.

La ville de Rouen a étudié au total 971 dossiers d'Ad'AP parmi lesquels :

- 69 dossiers de demandes de permis de construire, d'autorisation de travaux et de déclarations préalables.
Ces dossiers ont été examinés par la Commission Communale d'Accessibilité
 - 2 ont reçu un avis défavorable
 - 3 ERP ont reçu une visite lors de leur ouverture
- 902 dossiers ont été étudiés par la Ville mais aussi par la Sous-Commission d'Accessibilité

Volume des dossiers d'Ad'AP déposés de 2012 à 2015 :

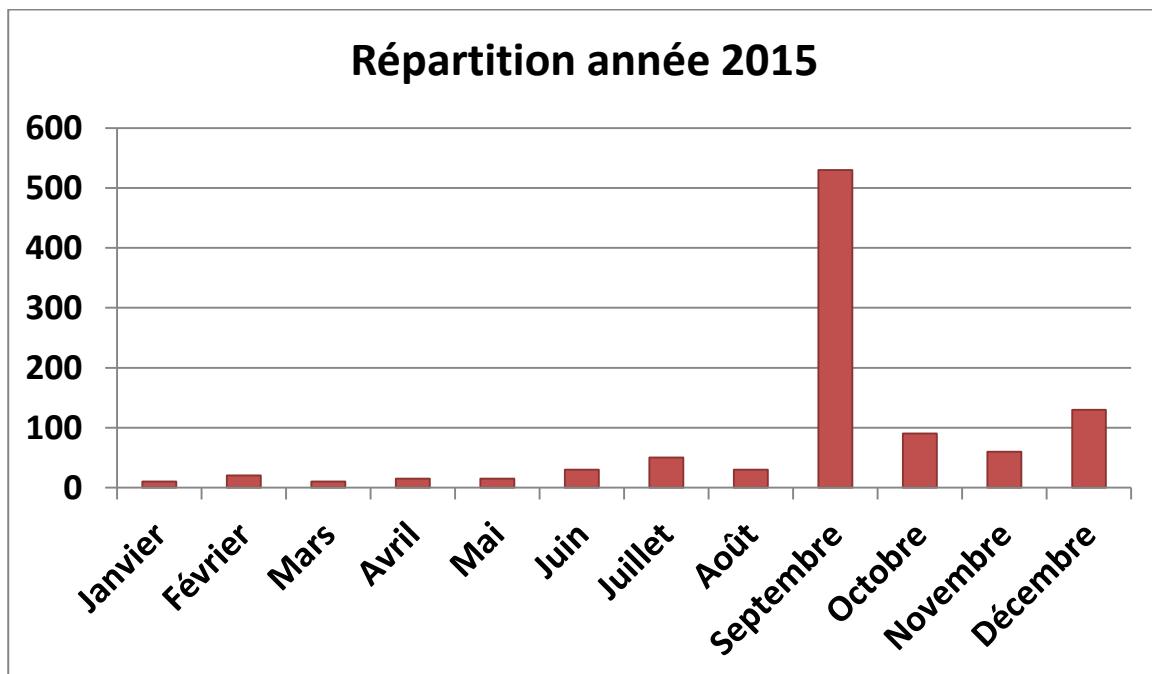


En 2015, le nombre de dossiers déposés a été multiplié par 10. Malgré cela, la Ville a assuré un service d'information efficace. Elle a étudié [avec soin](#) chacun des dossiers.

[Avec soin](#) veut dire correctement, convenablement.

[Répartition](#) des dossiers tout au long de l'année 2015 :

[Répartition](#) veut dire distribution, partage.



Les 25 et 28 septembre 223 dossiers ont été déposés directement dans le service.

La date limite pour déposer les dossiers était le 27 septembre.

B - L'accessibilité de la voirie et des espaces publics

La voirie c'est l'ensemble des rues, routes et trottoirs

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les espaces publics routiers sont gérés par la Métropole Rouen Normandie.

L'aménagement urbain :

Urbain veut dire de la ville

Les travaux de la voirie ne dépendent plus de la ville de Rouen.

Mais la Ville donne quand même son avis lorsque des travaux doivent être faits sur son territoire.

Par exemple, quand le parvis de l'école Rosa Parks a été construit, la Ville a associé des personnes déficientes visuelles qui ont participé au choix des matériaux.

Une bande de guidage pour les personnes avec des cannes a été installée.

Un parvis c'est l'espace qu'il y a devant un bâtiment.

C'est une sorte de petite place.

L'accessibilité de la voirie :

En 2015, la ville de Rouen a fait un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

Ce plan a été validé par le Conseil Municipal au début de l'année 2016.

Les associations membres de la Commission Communale Pour l'Accessibilité ont participé à ce travail.

Des trajets de déplacements ont été choisis pour une mise en accessibilité.

Pendant les visites sur les sites, les associations ont pu expliquer les difficultés que certaines personnes avaient à circuler à pieds en toute autonomie et en toute sécurité.

Les agents de la Métropole ont pu expliquer aux associations les difficultés techniques qu'il pouvait y avoir sur certaines parties de trajets.

Cette collaboration a permis de trouver des solutions **pertinentes** et efficaces.

Pertinente veut dire appropriée, convenable.

Il y a eu 3 visites sur le terrain :

- **le 16 avril :**

Visite du trajet Quai Jean Moulin → Cours Clémenceau
et Cours Clémenceau → Avenue Cartier

- **le 23 avril :**

Visite du trajet Boulevard d'Orléans → Avenue de Bretagne

- **le 13 mai :**

Visite du trajet Rue Lafayette

Ces visites ont été suivies de 2 réunions le 2 septembre et le 18 décembre.

C'est la Métropole qui est chargée de faire les travaux du PAVE de la ville de Rouen.

La CCPA continue à être associée aux réunions et aux discussions concernant le PAVE de la Ville.

En 2015, des travaux de mise en accessibilité de la voirie ont été faits :

- Trottoirs abaissés
- Bandes d'éveil de vigilance posées
- Revêtement de trottoirs refait
- **Dévers** corrigés et trottoirs **aplanis**

Le dévers c'est l'inclinaison d'une rue, d'un trottoir, d'un chemin dans le sens de la largeur.

Une inclinaison dans le sens de la longueur, c'est une pente.

Aplanir veut dire égaliser, niveler, rendre plat.

Voici la liste des endroits où ces travaux ont eu lieu :

- Aux carrefours :

- Boulevard d'Orléans et Rue Amiral Cécille
- Boulevard d'Orléans et Rue Barbey d'Aurevilly
- Cours Clémenceau et Rue St Sever
- Rue d'Elbeuf et Rue Couture
- Rue St Julien et Place St Sever
- Rue de Buffon et Rue Dugay Trouin

- Aux environs de :

- Ecole Claude Debussy – la rue Gaston Veyssières
- Lycée Flaubert – la rue Mesnil Gremichon

- Dans les rues :

- Rue du Renard – entre la place Cauchoise et la rue Coulon
- Rue George d'Amboise
- Rue du Docteur Cauchois – entre la rue Paul Bureau et la rue Raoul Fortin
- Rue du Val Fleury
- Rue Achille Fournier
- Rue Jouvenet – entre la rue Yard et la rue des Marronniers
- Passage de la rampe
- Rue Salomon de Caux
- Rue St Ouende Pierrecourt
- Rue Abbé Colas

- Rue Binet
- Rue Charles Muller
- Rue Givon
- Rue Eau de Robec (sécurisation du trajet piéton par du mobilier urbain)

Les signaux sonores aux feux de signalisation :

Feux de signalisation = feux tricolores ou feux de la circulation.

Dès qu'il y a des travaux de faits aux carrefours, la Métropole installe des systèmes de signaux sonores aux feux pour aider les personnes handicapées visuelles à traverser.

Ces systèmes sont bi-bandes.

C'est à dire qu'ils peuvent être utilisés grâce à des télécommandes qui sont aux nouvelles normes ou qui sont encore aux anciennes normes.

Prêt avec **caution** de télécommandes pour les signaux sonores :

Une **caution** est une somme d'argent que l'on laisse pour pouvoir rembourser le matériel que l'on emprunte si il est abîmé ou cassé.

Depuis juillet 2014, les personnes handicapées visuelles qui souhaitent avoir une télécommande pour faire marcher les signaux sonores peuvent la demander à l'accueil de la Mairie de Rouen.

Le plan des carrefours équipés de ces signaux sonores et leur liste sont sur le site internet **rouen.fr**.

Les places de stationnement réservées :

Depuis mai 2015, le stationnement est également gratuit sur les places payantes pour les personnes qui ont la carte européenne de stationnement.

A Rouen, il y a 553 places de stationnement réservées

aux personnes ayant la carte européenne de stationnement.
Des places adaptées sont régulièrement créées.
Par exemple, 3 places ont été mises en accessibilité sur le Boulevard d'Orléans.

La Ville transmet systématiquement à la Métropole les demandes des usagers quand il s'agit de création de places adaptées.

La police municipale travaille aussi avec la **MDPH** lorsqu'une personne est soupçonnée d'utiliser une carte européenne de stationnement alors qu'elle n'en a pas le droit.

MDPH = Maison Départementale des Personnes Handicapées

La ville de Rouen reste **ferme** avec les automobilistes qui se stationnent sur des emplacements réservés : passages piétons, trottoirs, **pistes cyclables** ...

Dans cette phrase **ferme** veut dire : déterminée, imperturbable, dure.

Une **piste cyclable** est une piste pour les vélos.

En 2015, il y a eu :

- 11 548 contraventions pour stationnement gênant :
 - 824 sur des emplacements réservés aux personnes handicapées.
 - 3 160 sur des **voies piétonnes**.
Une **voie piétonne** est une voie réservée aux personnes à pied.
 - 7 564 sur les trottoirs et les passages piétons.
- 949 **mises en fourrière pour stationnement** gênant :
Mettre en fourrière, c'est quand la police enlève un véhicule mal garé et qu'elle le met à la fourrière.
 - 39 sur des emplacements réservés aux personnes handicapées
 - 92 sur des passages protégés
 - 818 sur des trottoirs ou des espaces piétons

La police municipale surveille aussi certaines zones qui peuvent être dangereuses pour la circulation des personnes à mobilité réduite.

Toutes les semaines, la police fait aussi un point avec le service « Occupations commerciales ».

Ensemble ils vérifient que les commerçants respectent bien l'espace qui leur est attribué.

Attribuer veut dire mettre à disposition, prêter, accorder.

Quand les commerçants ne respectent pas cet espace, la police peut les verbaliser ou leur retirer les autorisations donner par la Mairie.

Exemples : des chevalets et des terrasses de bars ou de restaurants qui sont installés sans autorisation ou qui dépassent de l'espace attribué au commerçant.

Les espaces verts :

Les aménagements :

Il y a des travaux de réaménagement qui sont en cours au Jardin des Plantes.

Les questions d'accessibilité ont été prises en compte autant que possible.

Le square Robert Antoine Pinchon qui se trouve rue St Julien, a été réaménagé.

Il est désormais accessible.

L'évènementiel :

Pendant le festival « Graines de jardin » qui a eu lieu en mai 2015, la notion de handicap a été associé l'évènement.

Il y a eu un partenariat avec l'Esat du Champ Fleuri de Cléon pour réaliser et animer un atelier pour les enfants de 6 à 10 ans. Le thème de l'atelier était « Des feuilles dans mon herbier ».

Une visite adaptée du jardin a été proposée aux personnes handicapées visuelles.

La Ville a mis à disposition des places de stationnement adaptées supplémentaires spécialement pour cette occasion.

C - L'accessibilité des transports collectifs

Les transports collectifs de la ville de Rouen sont gérés par la Métropole Rouen-Normandie.

La Métropole a déposé un dossier de Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux transports.

L'accès aux stations :

Toutes les stations de TEOR et Métro sont aménagées pour faciliter leur accès à tous.

C'est aussi le cas pour les arrêts de bus les plus fréquentés.

Les aménagements concernent :

- les ascenseurs
- les escalators
- la largeur des quais
- les revêtements
- la pose de bandes podotactiles
- le rehaussement des plateformes
- la création de rampe d'accès
- la présence de pictogrammes au sol
- les afficheurs lumineux
- les informations sonores à l'aide d'une télécommande

A Rouen, il y a 247 arrêts qui sont classés prioritaires pour leur mise en accessibilité.

Malheureusement, il restera 111 arrêt qui ne pourront pas être adaptés pour Impossibilité Technique Avérée (ITA).

Les raisons de cette impossibilité de mise en accessibilité sont :

- Présence d'une pente
- Largeur insuffisante du trottoir ou du quai
- Devers important

96 stations sont accessibles sur la Ville et 40 le seront dans les 3 ans à venir.

L'accessibilité aux véhicules :

Tous les véhicules qui circulent sur le territoire de la Ville sont accessibles aux **PMR** : TEOR, Métro, lignes FAST et bus.

PMR = Personnes à Mobilité Réduite

Chaque véhicule est équipé de :

- Boutons d'ouverture en relief
- Revêtements intérieurs spéciaux
- Barres de maintien de couleur contrastée
- Palette d'accès
- Emplacement réservé au fauteuil roulant
- Interphone dans les bus et le TEOR
- Valideurs de tickets accessibles
- Messages sonores + messages lumineux défilants
- Information écrite avec une police de caractère lisible et une taille adaptée

La Métropole propose aussi un service de transport particulier pour les personnes qui ne peuvent pas prendre les transports « classiques ».

Ce service s'appelle : Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR).

Seules les personnes qui ont déposé une demande et qui ont eu l'accord du service peuvent utiliser le TPMR.

Il existe aussi :

- un service d'alerte par sms ou e-mail qui prévient les usagers qui le souhaitent quand il y a des pannes d'ascenseur ou d'escalator.
- un système pour signaler les problèmes d'accessibilité.
Ce système est gratuit et mis à la disposition des usagers.

3 - Le *recensement* des logements accessibles aux personnes en situation de handicap

Le *recensement* c'est le fait de compter, de faire l'inventaire de quelque chose.

La ville de Rouen a fait une demande de recensement des logements accessibles aux bailleurs sociaux de la commune.

Seulement 8 sur 13 ont répondu.

Sur la ville de Rouen il y a au total 13 984 logements sociaux.

Parmi ces logements, 10 628 sont gérés par les 8 bailleurs qui ont répondu au questionnaire.

Sur ces logements :

- 5 148 ne sont pas accessibles :
→ marches ou escaliers pour entrer dans le bâtiment, pentes trop importantes et pas d'ascenseurs.
- 3 729 accessibles avec une canne :
→ marches ou escaliers pour entrer dans le bâtiment, pentes trop importantes et ascenseurs trop petits.

- 1 751 sont accessibles aux fauteuils roulants :
 - Pas de marches ou d'escaliers pour entrer dans le bâtiment, pentes légères et ascenseurs accessibles.

4 - La vie du citoyen

La Ville porte une attention particulière à la vie de tous ses habitants. Que ce soit pour l'accès aux démarches administratives, aux loisirs, à la culture, à l'accueil des enfants ...

A - L'accès aux démarches administratives

L'accueil des publics

La ville de Rouen souhaite poursuivre sa démarche d'amélioration de l'accueil de tous les publics.

- La signalétique :

La Ville travaille sur le projet d'une nouvelle signalétique.

Des personnes en situation de handicap sont associées à ces travaux.

Cette signalétique sera installée dans un premier temps à l'Hôtel de Ville, et par la suite dans tous les sites de la Ville.

- L'interprétariat en [LSF](#) :

[LSF](#) = Langue des Signes Française

La Ville de Rouen finance un service d'interprétariat en LSF pour les personnes qui en ont besoin.

En 2015, ce service a été mis en place pour :

- Des visites culturelles
- Des réunions de la CCPA
- Les vœux du Maire
- Des rendez-vous dans les écoles et les crèches
- Des réunions entre agents municipaux et usager

- La permanence d'écrivain public :

Des écrivains publics sont présents chaque semaine à la Mairie de proximité du Châtelet, à la Maison St Sever et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Ils proposent leur aide aux personnes qui en ont besoin pour écrire des courriers ou remplir des dossiers.

- Le Facile A Lire et à Comprendre (FALC) :

Le FALC est une technique de communication qui utilise un vocabulaire simplifié et des illustrations.

Il permet de rendre l'information accessible au plus grand nombre. Des agents de la Ville ont été formés en 2014 par l'Urapei.

Un groupe FALC s'est constitué afin de produire des documents pour la Ville.

Ces documents sont relus et validés par le groupe référent de l'association TEAM.

C'est elle qui autorise la Ville à mettre le logo FALC sur ses documents.

Le rapport annuel 2014 a été transcrit en FALC et il est disponible sur le site Rouen.fr.

- Le système Twavox :

La Ville teste actuellement le système Twavox.

Le système Twavox est une assistance pour les personnes malentendantes ou malvoyantes.

Il permet d'offrir des solutions audio, de sous-titres et d'audiodescription.

- Le fauteuil de transport :

Un fauteuil de transport est également mis à la disposition des visiteurs.

Ce fauteuil se trouve à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

L'accès aux bureaux de vote :

Tous les bureaux de vote ont été réorganisés pour que les lieux soient accessibles à tous lors des élections de mars 2015.

La prochaine étape sera de trouver un moyen pour que les urnes soient adaptées et que chacun puisse s'en servir en toute autonomie.

La signalétique va être faite en FALC pour faciliter l'accès à tous les citoyens.

L'accès à l'information :

Le magazine Rouen Mag existe aussi en version braille.

L'accessibilité web :

Pour la création de son nouveau site internet, la Ville a pris en compte toutes les recommandations d'accessibilités et il sera validé par un organisme indépendant.

Des personnes en situation de handicap visuel ou mental ont participé à la mise en accessibilité du site en le testant.

B - L'accès à la culture

La ville de Rouen souhaite développer encore plus l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap.

Elle favorise par différentes actions l'accès à la culture, à la création et à la découverte du patrimoine.

Le Muséum d'Histoire Naturelle:

Le Muséum a eu un renouvellement du label « Tourisme et Handicap » pour une durée de 5 ans pour les handicaps moteurs et mentaux.

Le Conservatoire :

Le Conservatoire de Rouen a mis en place différentes actions :

- Environ 10 personnes en situation de handicap étudient la musique avec des étudiants « valides ». Elles sont intégrées dans le même **cursus** que les autres.
Un **cursus** c'est l'ensemble des études que l'ont fait dans une discipline (ici la musique).
 - Tous les samedis matins, 20 jeunes en situation de handicap mental de l'association TEAM participent à des ateliers de théâtre.
 - 1 samedi par mois, il y a « Les samedis du possible ». Cet atelier propose de découvrir différentes disciplines artistiques comme : le théâtre, la musique, la danse, les marionnettes ou la vidéo.
Un groupe de 20 à 25 personnes participe à cet atelier.
Le groupe est composé de personnes « valides » et de personnes handicapées.
En fin d'année un film est projeté pour présenter le travail réalisé par le groupe.
2 séances ont lieu en dehors du Conservatoire.
1 séance est organisée au Musée des Antiquités et 1 autre à la salle Louis Jouvet.
Cela permet au groupe de découvrir d'autres lieux culturels, mais aussi de nouvelles équipes et de nouveaux programmes.
 - Le Conservatoire accueille et accompagne 6 enfants déficients de l'**IME** « L'Envol » de Bois-Guillaume.
IME = Institut Médico Educatif.
10 séances de découverte musicale et sonore sont organisées.
Des échanges se font aussi avec d'autres enfants pendant des cours ou des spectacles.
- Le Conservatoire de Rouen est un établissement de référence dans le domaine de la musique et du handicap.
- Le Conservatoire c'est aussi :

- Un centre ressource dans le domaine de la musique et du handicap :
 - Conseils
 - Orientation professionnelle
 - Tutorat dans le cadre de formations universitaires ou professionnelles
- Un encadrement pour le module de formation « Musique et handicap » au Centre National de Formation de la Fonction Territoriale (CNFPT)
- Des interventions pendant des évènements :
 - Journée régionale des professeurs à Arnages
 - Assises régionales « Culture et citoyenneté » à l'Hôtel de Région.
 - Table ronde sur le handicap mental à l'Hôtel de Ville pour la Journée internationale du handicap
 - Forum « Théâtre et différences » au Centre Dramatique National (CDN)
- Membre du Comité de pilotage national organisé par le Ministère de la Culture et de la Communication. Ce comité travaille sur l'écriture d'un document qui servira aux directions des écoles de musique pour favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap.

Les bibliothèques :

Dans les bibliothèques de la ville, on trouve des DVD et des CD d'histoires dont les textes sont lus ou des livres en gros caractères.

Les bibliothèques prêtent aussi selon les demandes des liseuses et des tablettes tactiles avec des accès à la presse écrite (journaux). Ces appareils possèdent une fonction agrandissement de texte. Les produits numériques comme les magazines ou les ebooks ont été développées. Il y en a pour tous les publics et ils peuvent être lus de chez soi.

Il y a aussi un partenariat avec l'Association Valentin Hauÿ (AVH - handicap visuel).

Ce partenariat a pour objectif de développer et de moderniser les supports de lecture pour les personnes handicapées visuelles.

Ce projet s'appelle : « Agir pour la lecture : DAISY dans votre bibliothèque ».

Cela permet également d'accéder à la médiathèque virtuelle de l'AVH.

Les musées :

Les musées ont accueilli au total 425 personnes en situation de handicap pour des visites accompagnées ou libres.

Cela représente environ 40 groupes de visiteurs.

La répartition des visiteurs :

- 94 personnes pour l'exposition Cathédrale
- 288 personnes pour la collection permanente
- 43 personnes divisées en 5 groupes pour des ateliers

Autres sites culturels :

Différentes améliorations ont été faites sur d'autres sites de la Ville.

A l'abbatiale Saint Ouen, une maquette tactile détaillée va être proposée au public.

Un plan tactile contrasté en couleurs va également être mis à disposition des visiteurs.

Ce projet a été fait en collaboration avec des associations de personnes handicapées visuelles.

Le prix de la maquette est de 18 000€.

Au Gros-Horloge, une vidéo a été installée au rez-de-chaussée.

Elle permet de donner accès à la visite audioguidée aux personnes qui ne peuvent pas monter dans les étages.

Les commentaires sont traduits en LSF et sont sous-titrés en français ou en anglais.

Cette vidéo est très appréciée du public, c'est un bon outil de compensation.

La vidéo a coûté 15 832€

Une démarche pour obtenir le label « Tourisme et handicap » est en cours.

Elle est faite pour l'abbatiale St Ouen et le Gros-Horloge.

La documentation :

Il y a au Gros-Horloge des guides en braille et en gros caractères. La Ville a souhaité que des guides adaptés soient également mis à disposition du public à l'église Saint Maclou et à l'église Sainte Jeanne d'Arc.

Ils seront bientôt livrés aux 2 sites.

Les textes de visites de ces sites ont été transcrits en FALC par l'Urapei. Ces documents sont en cours de relecture, correction et validation. Ce travail est fait en collaboration avec l'association TEAM.

Les événements culturels :

Chaque année au printemps la ville de Rouen et la Métropole organisent le festival « Curieux Printemps ».

Le festival propose des spectacles de :

- conte
- danse
- musique
- théâtre
- cirque

Pendant ce festival, différents spectacles ont été proposés aux publics en situation de handicap.

Ces spectacles sont sélectionnés en fonction de leur accessibilité : contenu, **forme** et lieu où ils sont joués.

Dans cette phrase, **forme** veut dire nature, aspect.

L'équipe du festival et l'association Artéoz ont travaillé sur ces sélections.

Elles ont conseillé le public sur l'accessibilité en utilisant sur le programme les pictogrammes qui correspondaient aux différents handicaps.

Exemples de spectacles joués à Rouen et répertoriés accessibles handicap visuel et / ou moteur :

- Toutaristophane
- H6M2
- Salut c'est cool

Cette démarche va être développée pour les prochains festivals. Désormais, les compagnies seront interrogées sur leur accessibilité avant d'être sélectionnées.

C - L'accès aux loisirs et aux manifestations publiques

Les manifestations publiques :

La Ville souhaite rendre ses manifestations publiques accessibles aux personnes handicapées.

Exemple de Rouen sur Mer :

Ce qui a été mis en place pour cet événement :

- Des rampes d'accès pour entrer sur le site
- Des lieux de repos à l'ombre
- Le terrain de pétanque entièrement accessible :
Il y avait suffisamment de sable pour pouvoir jouer,

mais pas trop pour que les fauteuils puissent se déplacer

- La « cabane à livres » a proposé des livres en gros caractères et des loupes pour les personnes qui en avaient besoin
- 3 fauteuils hippocampes étaient à la disposition des personnes handicapées moteur pour se promener sur le sable

Pour la 4ème année de suite, l'Adep (Agence pour le Développement des Emplois de Proximité) été présente.

L 'Adep a permis d'accompagner des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées sur les activités qui les intéressaient.

Certains après-midis, les clubs sportifs présents sur le site ont pu proposer des animations adaptées.

Par exemple :

- La **boccia** : sport de boules qui ressemble à la pétanque
- Les jeux de ballons sonores.
- La pétanque pour les personnes handicapées visuelles.

Ces activités ont permis de faire découvrir des sports peu connus et peu **médiatisés**.

Médiatiser veut dire que l'on parle de quelque chose dans les journaux, à la télévision ou sur internet.

Les partenariats avec des clubs sportifs :

La ville de Rouen est partenaire du Tennis Club d'Ymare et du Comité Régional de Sport adapté pour « La semaine du tennis adapté ».

Les animations proposées sont accessibles aux personnes handicapées et aux personnes « valides ».

La Ville souhaite favoriser ces évènements où les publics peuvent se rencontrer.

17 clubs sportifs rouennais sont labélisés « Sport et Handicap » par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

La vie associative :

La Ville aide les associations de personnes en situation de handicap. Par exemple, la Ville peut leur **mettre à disposition** des locaux de façon permanente ou pour une durée limitée.

Mettre à disposition veut dire prêter.

La Ville peut être partenaire pour certaines actions ou évènements.

Elle peut aider les associations financièrement en leur donnant des subventions.

Une association qui fait une demande de subvention doit remplir un dossier.

Dans ce dossier, elle doit donner des informations sur l'accueil qu'elle fait aux personnes handicapées.

Cette question est posée également dans le dossier d'acte d'engagement éco-citoyen qui est proposé aux associations.

La journée du 3 décembre :

Le 3 décembre est la journée internationale du handicap.

Pour cette journée, la Ville a organisé avec l'Urapei Haute-Normandie une table ronde sur la thématique « Loisirs et handicap mental : quels exemples sur le territoire rouennais ? ».

Il y a eu différents témoignages sur ce que fait la Ville pour faciliter l'accès à la culture, aux loisirs et au sport aux personnes handicapées mentales, et des échanges avec le public présent.

Le concours photos :

Du 25 novembre au 11 décembre 2015, l'Hôtel de Ville a exposé dans ses galeries du 1^{er} étage les photos du concours « Différences et points de vues » organisé par l'Urapei Haute-Normandie.

Ce concours était ouvert aux structures qui accueillent des personnes handicapées mentales.

L'objectif était de montrer :

- La capacité des personnes handicapées mentales à réaliser des photos de qualité avec une véritable sensibilité artistique
- L'existence de lieux de loisirs qui proposent des activités pour tous.

D - L'accueil de l'enfant

La petite enfance :

La Ville accueille 33 enfants en situation de handicap.

Les structures qui reçoivent ces enfants sont :

- « L'île aux trésors »
- « Voie lactée »
- « Etoile du Sud »
- Les autres crèches de la ville

Les structures d'accueil « L'île aux trésors » et « Etoile du Sud » ont dans leurs équipes une [AMP](#).

[AMP](#) = aide médico-psychologique

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis jusqu'à l'âge de 5 ans et parfois plus si besoin.

En 2011, le service Petite Enfance de la Ville a proposé un projet qui s'appelle : « Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap et de leurs familles dans les crèches de Rouen ».

Les objectifs de ce projet sont :

- Pour l'enfant :
 - Reconnaître sa différence
 - Faire connaître sa différence aux autres
 - Se faire respecter avec sa différence
 - Garantir son bien-être et son épanouissement
 - Respecter son rythme de vie et ses besoins particuliers

- Favoriser le contact avec d'autres enfants et adultes
 - Développer et valoriser ses compétences et ses capacités
-
- Pour la famille :
 - Accompagner les familles dans leur démarches et le parcours de vie de leur enfant.
 - Etre à l'écoute, aider et accompagner
 - Faciliter l'accès à une structure d'accueil ordinaire à leur enfant
 - Faciliter le retour à une vie sociale, professionnelle
 - Lutter contre l'isolement

 - Pour les professionnels :
 - Adapter la prise en charge de l'enfant
 - Développer le sens de l'observation et de nouvelles pratiques pédagogiques
 - Identifier les limites des professionnels et les accepter
 - Développer le travail en réseau
 - Respecter le rythme de la famille
 - Développer des compétences relationnelles adaptées (savoir être)

 - Pour tout le monde :
 - Ouvrir « l'Autre » à la différence et à la tolérance, qu'il soit enfant, parent ou professionnel

Ce qui a été fait en 2015 pour atteindre ces objectifs :

Les professionnels ont pu avoir de nouvelles interventions d'un ergothérapeute.

Il y a eu 1 intervention par mois dans les crèches qui ont des places d'accueil pour les enfants handicapés.

Ces interventions ont pour but d'améliorer les pratiques d'accueil :

- Aménagement de l'espace
- Installation des enfants
- Choix du matériel et des jeux adaptés

Autres journées de rencontre :

- Le 1^{er} juillet a eu lieu « La journée pédagogique des crèches » : les personnels des crèches ont pu participé à un atelier sur le thème de l'autisme.
Cet atelier était animé par le **SESSAD** des Deux Rives.
Il sera de nouveau organisé en 2016 pour les personnels qui n'ont pas pu participé.
SESSAD = Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile.
- Des agents ont participé à 2 journées de rencontre organisées par les **CAMSP** du Centre Hospitalier Universitaire et du Moulin Vert.
CAMSP = Centre d'Action Médico-Sociale Précoce.

Pour l'année 2016, la Ville a un projet d'accueil en crèche pour de très jeunes enfants autistes.

4 places vont être créées.

Ce projet se fera en partenariat avec le **CRAHN**, le CAMSP du CHU et l'**ARS** de Normandie.

CRAHN = Centre Régional pour l'Autisme de Haute-Normandie.

ARS = Agence Régionale de Santé.

L'école :

A la rentrée scolaire de septembre 2015, plusieurs enfants bénéficiaient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).
Cette année 36 enfants sont accompagnés.

Les écoles de la Ville accueillent des classes spécifiques :

- 2 classes **ULIS** à l'école primaire Debussy (23 enfants)
 - 1 classe ULIS à l'école Legouy (12 enfants)
 - 1 classe ULIS à l'école élémentaire Balzac (12 enfants)
 - 1 classe ULIS à l'école Pouchet (12 enfants)
 - 1 unité d'enseignement en partenariat avec Autisme 76 pour enfants autistes à l'école maternelle Catherine Graindor (7 enfants)
 - 1 classe pour enfants sourds en partenariat avec le CRA Beethoven à l'école maternelle Cavelier de la Salle (6 enfants)
- ULIS** = Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire.

Ce qui est fait pour améliorer l'accueil :

- Une réunion avec :
 - Les médecins
 - Les inspecteurs de l'Education Nationale
 - La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
 - La Direction des Temps de l'Enfant de la Ville

Cette réunion a lieu une fois par an.

Un bilan **annuel** est fait, ce qui permet de proposer et de trouver de nouvelles améliorations pour la rentrée scolaire suivante.

Annuel veut dire tous les ans.

- Les infirmières de la Mairie représentent la ville de Rouen pour :
 - Les signatures des Projets d'Accueil Individualisé (PAI)
 - Les réunions d'Equipes de Suivis de Scolarité (ESS)
 - Les réunions d'équipes éducatives
- La collaboration entre les services de la Direction des Temps de l'Enfant pour :

- Préparer le passage de la crèche à l'école maternelle et de l'école maternelle à l'école primaire.
- Partager avec les accueils de loisirs les aménagements mis en place pour les enfants handicapés **scolarisés**.

Scolarisé veut dire aller à l'école.

- La création du document « Collaboration de la Ville pour l'accompagnement des temps scolaires et/ou périscolaires ». Ce document a été validé par l'Education Nationale.
- La collaboration avec les enseignants référents de l'Education Nationale permet une meilleure prise en charge des enfants handicapés scolarisés, surtout sur les **temps périscolaires**.
Les **temps périscolaires** ce sont les moments avant et après la classe, quand l'enfant est à l'école.

Ce qui est fait pour faciliter la scolarité des enfants :

- La Ville assure aussi les salaires des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et des animateurs spécialisés qui accompagnent les enfants pendant les temps périscolaires.
- En cas de besoin, la Ville paye du mobilier et du matériel adaptés.
- La Ville met en place des aménagements d'horaire ou des organisations particulières qui prennent en compte les besoins de l'enfant en situation de handicap.

Du personnel formé :

En début d'année, le personnel municipal est sensibilisé par les infirmières de la Direction du Temps de l'Enfant. Elles sensibilisent aux besoins particuliers de l'élève en situation de handicap.

Cette année, tous les animateurs référents ont participé à une formation sur les troubles du comportement.

Cette formation de 9 heures a été faite par le CRAHN.

Des sensibilisations proposées pendant les temps périscolaires :

« L'art du bouchon » :

L'art du bouchon est un atelier de sensibilisation au handicap.

Cet atelier travaille sur la récupération et le recyclage des bouchons en plastique.

La **collecte** faite tout au long de l'année permet de faire des œuvres d'art qui sont exposées en fin d'année scolaire à l'Hôtel de Ville.

Une **collecte** c'est une récolte.

D'autres ateliers de découverte du handicap ont été proposés en partenariat avec des membres de la **CCPA**.

CCPA = Commission Communale Pour l'Accessibilité.

5 écoles ont choisis de participer à ces ateliers.

« Cycle Handisport » :

L'objectif de ce cycle est de faire découvrir le handisport grâce à des ateliers sportifs.

Les enfants utilisent du matériel spécifique comme :

- Masques occultant de **torball**
- Boules de **boccia**
- Ballons sonores
- Sarbacanes ...

Le **torball** est une sorte de handball pour les personnes non-voyantes. Il se joue avec un ballon sonore.

La **boccia** est un sport de boules qui ressemble à la pétanque.

Elle est pratiquée par des personnes valides ou en situation de handicap.

192 enfants ont participé à ces ateliers animés par l'association Handisport Grand Rouen.

Les centres de loisirs :

Les enfants handicapés peuvent être accueillis en centre de loisirs.

Cependant avant l'accueil des enfants, un travail est fait avec le service éducation pour qu'il y ait une prise en charge adaptée :

- Rencontre entre la famille, la direction du centre de loisirs et les infirmières du service éducation
- Une adaptation douce et / ou un accueil à temps partiel sont proposés selon les besoins de l'enfant
- Un accompagnement particulier peut être proposé selon les besoins de l'enfant : animateur supplémentaire, matériel adapté ...

Une évaluation est faite avec la famille pendant la période d'accueil en centre.

Cette année, 11 enfants handicapés ont été accueillis.

Le groupe scolaire et le centre de loisirs Rosa Parks ont ouvert leurs portes en septembre 2015.
Ils sont entièrement accessibles.

Le Contrat Partenaires Jeunes (CPJ) :

Le CPJ est un contrat passé entre un jeune rouennais (entre 6 et 20 ans), la Ville et la [CAF](#) :

[CAF](#) = Caisse d'Allocations Familiales.

- La Ville et la CAF financent une partie de l'inscription annuelle du jeune à un loisir sportif ou culturel.
- Le jeune s'engage à faire son activité sérieusement et à participer à une action citoyenne.

Le CPJ a permis plusieurs actions citoyennes sur le thème du handicap :

- « Donneurs de voix » :

→ 8 jeunes ont participé à l'enregistrement de livres sonores pour des enfants mal voyants ou aveugles.

Cette action a été réalisée en partenariat avec la bibliothèque sonore du GIHP et les bibliothèques de la Ville.

GIHP = Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques.

Les livres audio ont été mis à disposition dans les bibliothèques de la Ville et la bibliothèque sonore du GIHP.

- Parcours accessibilité :

→ Depuis plusieurs années les CPJ travaillent avec le Centre Normandie Lorraine.

Les jeunes sont sensibilisés aux difficultés du handicap visuel.

Cette année, le parcours accessibilité s'est déroulé pendant toute une journée.

Les jeunes se sont mis en situation de handicap visuel en se bandant les yeux.

Ils ont fait l'expérience du quotidien d'une personne déficiente visuelle :

- déplacements
- loisirs ...

Cette expérience s'est terminée par la découverte en audiodescription du tableau « Le Caravage » au musée des Beaux-Arts.

E - L'accès aux commerces

Une aide **FISAC** pour la mise en accessibilité :

FISAC = Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

Le FISAC a pour objectifs :

- De renforcer l'**attractivité** en centre-ville.

Attractivité veut dire qui est agréable, attristant.

- D'améliorer la qualité de vie dans les espaces publics.

- De développer l'activité commerciale sur la rive droite et sur la rive gauche de la Seine.
- De faire du centre-ville de Rouen un « centre commercial à ciel ouvert ».

Avec le soutien de l'Etat, la ville de Rouen renouvelle son engagement pour l'accès aux commerces avec la mise en place du FISAC centre-ville.

La Ville a prévu un soutien financier pour aider les commerçants à faire leurs travaux d'accessibilité : seuil de porte, rampe d'accès, signalétique ...

Cette aide peut représenter jusqu'à 40% du montant total des travaux.

Une plaquette d'informations « Les aides du FISAC » a été faite par la Ville.

Elle est à disposition des commerçants.

F - Le parcours de vie

La taxe d'habitation :

Le 21 avril 2015, le Conseil Municipal a voté un **abattement fiscal** de 10 % en faveur des personnes handicapées.

Un abattement fiscal est une réduction d'impôts.

Le Contrat Local de Santé (CLS) :

Le Contrat Local de Santé a pour objectif de soutenir les actions locales (territoire de Rouen) qui concernent la santé. Vous pouvez avoir plus d'informations sur le CLS en allant sur **rouen.fr**

Début 2014, la ville de Rouen a signé un Contrat Local de Santé (CLS).

L'un des objectifs du CLS est de :

- « Faciliter l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des populations les plus vulnérables » :

- Apporter un soutien à l'entourage des personnes en situation de handicap.
- Former les agents d'accueil à la difficulté des divers dossiers de demande spécifiques de type AAH (Allocations Adulte Handicapé).
- Former les professionnels à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Echanger entre professionnels et structures pour faciliter les parcours de vie des personnes.

5 - La Ville et ses agents

A - L'accès à l'emploi

Le 7 novembre 2011, la Ville a signé une [convention](#) de 3 ans avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Une [convention](#) c'est un accord, un partenariat.

Les objectifs étaient :

- Embaucher au moins 6% d'agents en situation de handicap en 3 ans
- Prendre en contrat d'apprentissage 3 jeunes en situation de handicap par an
- Maintenir l'emploi des agents en situation de handicap
- Réaliser des bilans de compétence pour les agents qui en ont besoin
- Communiquer et sensibiliser l'ensemble des agents de la Ville aux handicaps

En 3 ans les objectifs ont été atteints.

Depuis la signature de la convention le taux d'embauche d'agents en situation de handicap est passé de 5,04% en 2010 à 6,62% en 2015. Pour l'année 2015, 165 agents de la ville de Rouen sont en situation de handicap.

Une nouvelle convention sera signée, elle débutera au 1^{er} janvier 2016.

Les actions réalisées en matière de maintien dans l'emploi :

- Une aide humaine pour les activités professionnelles :
2 agents ont eu une aide humaine pour leurs activités professionnelles.
Cette aide a permis le maintien des 2 emplois.
- Une aide pour financer des équipements adaptés :
La Ville accompagne les agents qui souhaitent faire une demande d'aide de financement.
Cette démarche est faite avec le responsable absentéisme-reclassement-insertion du handicap.

Cette année la Ville a aidé 4 agents pour l'achat de chaussures orthopédiques et d'appareils auditifs.
- Des adaptations de poste :
Les adaptations de poste permettent d'assurer un confort de travail aux agents en situation de handicap.
Dans certains cas, ces adaptations ont des conséquences sur le confort de vie même en dehors du travail.

Exemples d'adaptations de postes en 2015 :

- 1 siège ergonomique
- 1 système de motorisation de fauteuil roulant mécanique : aide électrique en cas de besoin
- travaux d'aménagement de poste à l'accueil central de la mairie
- Des formations pour des réorientations professionnelles :
Suite à l'évolution de son handicap, un agent a été reconnu inapte à son poste de travail.
Il a été formé en bureautique et en français et a obtenu un poste plus adapté.

Bilan concernant le recrutement de personnes en situation de handicap pour l'année 2015 :

Le 14 septembre 2012 la ville de Rouen a signé une convention avec Cap Emploi.

Une nouvelle convention a été signée en 2015.

Avec cette convention, la ville de Rouen s'engage à :

- Favoriser l'embauche de personnes en situation de handicap
- Faire attention à ce que le handicap ne soit pas un obstacle à l'embauche d'une personne si elle a les compétences professionnelles

De son côté Cap Emploi s'engage à adapter au mieux les propositions de candidatures faites à la ville de Rouen selon ses besoins.

Ce partenariat a permis l'embauche en contrat d'apprentissage de personnes en situation de handicap.

Cette année 5 apprentis ont été recrutés.

L'accompagnement personnalisé des apprentis en situation de handicap :

La ville de Rouen a signé un partenariat avec le GIP FEPH (Groupement d'Intérêt Public Formation Emploi des Personnes Handicapées).

Cet accord assure un accompagnement et un suivi **individuel** aux jeunes en situation de handicap pendant leur apprentissage.

Individuel veut dire personnel.

Une attention particulière est portée sur les besoins du jeune dans l'apprentissage de son métier mais aussi dans sa vie personnelle. Il peut ainsi bénéficier d'heures de soutien scolaire s'il en a besoin.

Des réunions sont régulièrement organisées avec l'équipe pédagogique qui accompagne le jeune pour vérifier que tout se passe bien.

L'aide financière aux jeunes apprentis :

Chaque jeune apprenti reçoit une aide financière de 1 525€.

Cette aide permet de financer par exemple :

- Le permis de conduire.
- L'achat d'un véhicule pour les déplacements d'un jeune de son domicile à son travail ou au Centre Formation d'Apprenti (CFA).
- L'achat de matériel d'apprentissage.

L'accueil de stagiaires en situation de handicap :

La Ville a accueilli plusieurs stagiaires en situation de handicap.

La Ville a signé un contrat avec l'Adapt (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées).

Ce contrat a permis à un jeune de faire son stage au Musée des Beaux-arts de Rouen.

A la fin de son stage, le jeune a obtenu un emploi à la Ville.

Un partenariat avec des ESAT (Etablissement de Services d'Aide par le Travail) et des EA (Entreprises Adaptées) :

La Ville de Rouen a fait appel aux services de ces entreprises pour :

- Travailler avec le centre de production des plantes de la Ville.
L'Esat « Le Pré de la bataille » met à disposition **quotidiennement** des travailleurs.
Quotidiennement veut dire tous les jours.
- Nettoyer et entretenir des vêtements de travail.
Cette demande est faite par la Ville mais aussi par le **CCAS** de Rouen.
CCAS veut dire Centre Communal d'Action Sociale.
- Acheter des fournitures et des tables de jardinage.

B - La formation du personnel

Plusieurs formations ont été faites en 2015 sur les thèmes suivants :

- « Accueil des publics en situation de handicap »

La formation a été faite par le CNFPT (Centre National de la Fonction Public Territoriale).

2 agents ont suivi cette formation de 2 jours.

Les objectifs de cette formation sont :

- Connaître et comprendre les différents handicaps
- Connaître et comprendre les difficultés des personnes handicapées
- Connaître les textes de loi liés au handicap.
- Trouver les bonnes solutions pour améliorer l'accueil des personnes
- Adapter son comportement et ses pratiques professionnelles selon la situation et la personne

- « Médiation culturelle et handicap » :

La formation a été faite par le CNFPT.

2 agents ont suivi cette formation de 3 jours.

L'objectif de la formation est :

- Permettre l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap.

- « Accueil des publics en situation de handicap »

La formation a été faite par la CHN (Coordination Handicap Normandie).

2 agents ont suivi cette formation de 2 jours.

Les objectifs de la formation sont :

- Connaître et comprendre les différents handicaps
- Comprendre les attentes des personnes handicapées

- Savoir proposer et utiliser des outils de compensation
- Adapter son comportement et ses pratiques professionnelles selon la situation de handicap et la personne

Un **outil de compensation**, c'est un support (un document, une maquette tactile, une vidéo ...) que l'on propose aux personnes handicapées pour qu'elles aient les mêmes informations que tout le monde.

- Initiation à la **LSF** de 63 heures pour 1 agent.
LSF = Langue des Signes Française
- Plan de formation de la petite enfance.
(Voir dans la partie « Accueil de l'enfant »)

C - Une initiative du personnel

Certains agents de la Ville ont organisé dans les services de la Mairie une **collecte** des bouchons en plastique.

Une **collecte** veut dire un ramassage, une récolte.

Cette collecte est ensuite donnée à l'association « Bouchons 276 ».

Il y a 2 points de collecte :

- L'Hôtel de Ville.
- Le bâtiment « Charlotte Delbo » (rive gauche).

Cette année, pendant la « 20^{ème} journée pour la prévention routière » 4,5 tonnes de bouchons ont été collectées.

Les écoles qui ont fait les plus grosses collectes sont :

- L'école Pépinière St Julien avec 846 kg
- Le Cours St Joseph Notre Dame avec 433 kg
- L'école Brévière avec 130 kg

D - Des aides sociales

Depuis plusieurs années, la Ville aide financièrement les salariés

qui ont un enfant en situation de handicap.
La Ville leur verse tous les mois une allocation.
Pour en **bénéficier**, les salariés doivent en faire la demande.
Bénéficier veut dire obtenir, profiter de.

Conclusion :

La ville de Rouen s'est engagée depuis plusieurs années en faveur de l'accessibilité universelle pour faire en sorte que toutes et tous nous soyons égaux dans la vie de tous les jours.

L'année 2015 aura été marquée principalement par le nombre important de dossiers d'**Ad'AP** déposés par les commerçants et les professions libérales (cabinets de médecins, dentistes, avocats ...).

Ad'AP = Agenda d'Accessibilité Programmé.

La Ville a dû faire face à une importante demande de renseignements concernant l'accessibilité.

En même temps, elle a dû faire son propre Ad'AP, ainsi que le plan de financement prévu sur 9 ans.

Cela permettra de rendre accessible les bâtiments qui ne le sont pas encore.

Le **PAVE** de la Ville a permis aussi de faire un point sur les priorités en ce qui concerne l'accessibilité de la voirie et des espaces publics :

- les routes, les rues et les rues piétonnes
- les trottoirs et les passages piétons
- les places

PAVE = Plan de mise en Accessibilité de la voirie et des Espaces publics.

Pour ce plan, la Ville travaille en partenariat avec la Métropole qui est en charge des travaux.

De cette façon, la Ville veille à l'accessibilité de ses bâtiments, mais aussi à l'accessibilité de leurs **abords** : places, rues, trottoirs ...

Abords veut dire alentours.

Avec la signature de la nouvelle convention avec le FIPHFP, la ville de Rouen montre qu'elle veut continuer sa démarche en faveur de l'embauche de personnes en situation de handicap.

En 2016, le projet d'accueil d'enfants autistes en crèche sera mis en place.

La Ville continue son action dans le domaine de l'autisme :

- Formation du personnel périscolaire
- Accueil d'une classe spécialisée en maternelle

Pour les années à venir, la Ville souhaite continuer ses actions en faveur de l'accessibilité pour les personnes handicapées :

- Démarche de labellisation « Tourisme et handicap »
- Signalétique adaptée dans ses bâtiments
- Ajouter les pictogrammes sur les programmes culturels pour indiquer les évènements accessibles

Ces actions seront menées avec l'aide d'associations d'usagers.

Ce document a été réalisé avec la collaboration de l'agence en communication accessible.

COCCINELLE BLEUE